



## bar karaoké en bas d'immeuble

Par **alala**, le 14/06/2024 à 10:08

Bonjour, j'habite dans un appartement HLM. Dans notre immeuble les rez de chaussé sont occupé par des commerce propriétaires des locaux. Un local a été vendu recement et le propriétaire souhaite construire un bar karaoké. Je m'inquiète beaucoup de cette idée j'ai peur des nuisances sonores de la musique et des clients car j'habite juste au dessus, et nos appartement sont mal insonorisés. Les autres commerces sont des commerces de proximité, alimentaire, pharmacie... Est ce qu'il a le droit d'ouvrir ce genre de bar en bas d'immeuble d'habitation ? Ais je un recours pour empêcher son ouverture ?

Par **Cousinnestor**, le 14/06/2024 à 10:32

Hello !

Il vous faut commencer par chercher dans le règlement de la copropriété se qui est dit à propos des activités susceptibles d'être pratiquées dans ces lots commerciaux du rez-de-chaussée.

A+

Par **alala**, le 14/06/2024 à 10:36

merci! Je suis locataire. Je peux trouver ou le regelement de copropriété ? A mon bailleur ?

Par **Cousinnestor**, le 14/06/2024 à 11:14

Oui du coté du bailleur en effet, j'aurais dû le préciser.

Par **Pierrepauljean**, le 14/06/2024 à 11:39

bonjour

etes vous certain qu'il s'agit d'une copropriété (c'est à dire au moins 2 propriétaires différents pour les murs)?

ne confondez vous pas avec le propriétaire du fonds de commerce ?

Par **alala**, le **14/06/2024** à **11:45**

En fait il y a un bailleur social, une société de gestion immobilière et ce particulier qui a racheté ce local qui sont propriétaires

Par **Pierrepauljean**, le **14/06/2024** à **12:11**

si l'immeuble est sous le statut de la copropriété, est ce le bailleur social qui est le syndic de cette résidence ?

Par **alala**, le **14/06/2024** à **18:58**

je ne sais pas du tout peut être aussi la société immobilière qui loue les locaux commerciaux ou la mairie qui possédait le local en question